Pays

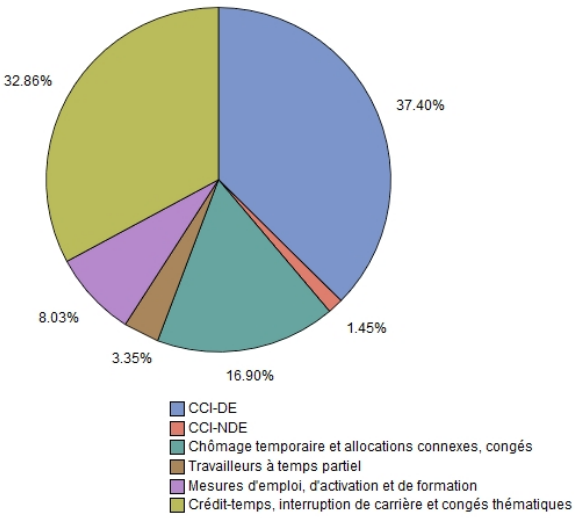

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.454.944
Assurés contre le chômage (2)	3.856.189
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.487.197
Taux du chômage (4)	6,4

Vision globale 2023	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1.580.538
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	38.320
Dossiers litiges achevés	99.485
Contrôles achevés	45.897
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	54.717
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	1.779
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	5.717,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	5.421,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	387,1
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	91,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	229.033	77,4	3.369,4	80,3
		Après études	21.528	7,3	235,0	5,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire	17.568	5,9	144,5	3,4
		Chômage avec complément d'entreprise	7.538	2,5	138,8	3,3
		Allocation de sauvegarde	2.086	0,7	24,7	0,6
		Travailleurs d'arts	7.033	2,4	107,8	2,6
		Hommes	160.266	54,2	2.320,2	55,3
		Femmes	124.520	42,1	1.700,0	40,5
		Chefs de ménage	78.575	26,6	1.373,8	32,7
		Isolés	79.276	26,8	1.210,9	28,9
		Cohabitants	126.934	42,9	1.435,5	34,2
		Pas spécifié	1	0,0	0,0	0,0
		Total	284.786	96,3	4.020,2	95,8
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	2.546	0,9	22,8	0,5
		Chômage avec complément d'entreprise	8.011	2,7	149,2	3,6
		Chômeurs âgés	144	0,0	2,5	0,1
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	314	0,1	1,3	0,0
		Total	11.015	3,7	175,8	4,2
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		122.035	94,8	578,5	92,7
	Parents d'accueil		554	0,4	0,9	0,1
	Période non rémunérée dans l'enseignement		2.700	2,1	32,8	5,3
	Vacances jeunes		3.053	2,4	10,7	1,7
	Vacances senior		201	0,2	0,7	0,1
	Congés: soins d'accueil		164	0,1	0,4	0,1
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		24.937	97,7	166,6	98,0
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		376	1,5	1,5	0,9
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		219	0,9	1,9	1,1
	Total		25.532	100,0	170,0	100,0
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	25.121	41,1	101,4	16,2
		SINE	5.269	8,6	29,2	4,7
	Mesures pour travailleurs		2.046	3,3	7,0	1,1
	Mesures de formation	Formation professionnelle	19.820	32,4	313,1	50,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures de formation	Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	7.811	12,8	113,3	18,1
		Autres	41	0,1	0,3	0,1
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	0,0	0,0	0,0
		Allocation en compensation de licenciement	1.045	1,7	61,4	9,8
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		2	0,2	0,0	0,2
	Activités ALE ou APS		1.031	99,8	16,0	99,8
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	34.207	13,7	99,7	13,0
		Sans allocations	847	0,3	0,0	0,0
		Total	35.054	14,0	99,7	13,0
	Crédit-temps	Avec allocations	89.723	35,9	334,8	43,7
		Sans allocations	5.568	2,2	0,0	0,0
		Total	95.291	38,1	334,8	43,7
	Congés thématiques	Avec allocations	115.007	46,0	330,9	43,2
		Sans allocations	4.882	2,0	0,0	0,0
		Assistance médicale	20.592	8,2	75,2	9,8
		Aidants proches	297	0,1	1,3	0,2
		Congé parental	98.659	39,4	252,8	33,0
		Congé pour soins palliatifs	341	0,1	1,7	0,2
		Total	119.888	47,9	330,9	43,2
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		81.703	40,2		
	Autres attestations		121.473	59,8		
	Total		203.176	100,0		

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:
   a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
   b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
   c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORSPP pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transfeérée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).